

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENTN^{os} 2768 à 2777

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 16 par les mots :

« indépendamment des sanctions et réparations découlant de la violation de l'accord de maintien dans l'emploi. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2768	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2769	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2770	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2771	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2772	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2773	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2774	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2775	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2776	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2777	de	M.	André CHASSAIGNE